



MAIRIE
DE
BRISCOUS

64 240

**Arrêté portant réglementation sur la circulation et interdiction de
stationner au droit du chantier sur la RD 936 en agglomération
Route de Bardos à BRISCOUS
N° A084-2021**

Le Maire de la Commune de BRISCOUS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2131-1, L 2212-1, L 2212-2, L 2213-1, L 2213-2, L 2214-3.

Vu le Code de la Route,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière ainsi que les textes qui l'ont modifié ou complété,

Vu la loi 82/213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions.

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1- huitième partie – signalisation temporaire) approuvée par arrêté interministériel du 06 novembre 1992

Considérant qu'en raison des travaux de changement de câble télécommunication aérien existant à l'identique sur la RD936 en agglomération route de Bardos, la société AIFT RESEAUX représentée par Mme BRUGIERE Flora, demande de régler la circulation sur une portion de la RD936, d'interdire les dépassements et d'alterner la circulation sur 200 mètres au PR 118 - 100.

ARRETE

Article 1^{er} : La circulation, sur la RD 936 du PR 118 - 100 sur une distance de 200mètres, sera alternée à compter du mercredi 06 octobre 2021 jusqu'au samedi 16 octobre 2021 afin de permettre les travaux de changement de câble de télécommunication aérien existant à l'identique.

Les dépassements et le stationnement au droit du chantier de tout véhicule seront interdits sur cette portion.

Article 3 : L'entreprise AIFT RESEAUX représentée par Mme BRUGIERE Flora, 5 chemin Laborde 64330 CASTETPUGON, effectuant les travaux sera chargée de la signalisation, et mettra en place les panneaux appropriés et sera responsable des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de signalisation.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Président du Conseil départemental des Pyrénées Atlantiques
- la société AIFT RESEAUX de Castetpugon
- le service déchets de la CAPB
- le responsable des services techniques de la commune de Briscous
- M. le Commandant de Brigade de Gendarmerie d'Hasparren

BRISCOUS le 1^{er} octobre 2021

Le Maire, Fabienne AYENSA

